



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Attaque des droits de douane agricoles, dernier outil de protection des producteurs et de souveraineté alimentaire !

Les droits de douane sont essentiels à la souveraineté alimentaire. Ils permettent à l'Union européenne (UE) de se protéger d'un taux de change plus favorable pour les productions des Etats-Unis (USA), et surtout de se protéger vis-à-vis d'une agriculture USA plus industrielle et plus « compétitive », du fait de la médiocrité des protections sociales et environnementales des USA et d'une « restructuration agricole » beaucoup plus importante.

Suppression des droits de douanes (DD) ?

L'UE est critiquée pour ses secteurs où les DD consolidés sont élevés, comme dans le cas des produits laitiers où ils atteignent environ 80%. Toutefois, ces critiques sont à nuancer car de nombreux produits ont des DD très faibles voire nuls. Par exemple, les pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP) bénéficient de forts avantages pour l'exportation vers l'UE. Quant aux PMA, ils bénéficient de droits de douane nuls grâce au régime SPG-TSA. *Il semble donc peu légitime de qualifier encore l'UE de forteresse douanière.* En revanche, les réglementations sanitaires strictes qu'elle impose en font d'après certains pays tiers une "forteresse normative".

➤ **L'accord UE-Canada (CETA)**

Une très forte libéralisation des marchés sera déjà effective dans l'accord UE-Canada (CETA) en passe d'être ratifié¹. Il doit supprimer plus de 90% des DD agricoles mais il y a un **traitement spécial des produits sensibles**. Les DD des produits suivants seront supprimés immédiatement : sirop d'érable, fruits frais et congelés, fruits et légumes transformés, produits transformés, légumineuses et grains transformés et d'autres. Une période de transition de sept ans sera mise en place pour les céréales tandis que les produits laitiers européens auront un accès sans DD et non contingenté au Canada. Au total il apparaît que **100% des droits de douane seraient éliminés sur l'ensemble des produits, y compris agricoles et de la mer, au plus tard en 7 ans**, l'essentiel étant éliminé dès l'entrée en vigueur de l'Accord. Les négociations du TAFTA ne sont pas allées aussi loin jusqu'à présent même si l'objectif est identique.

Les DD canadiens seront supprimés pour 92% des produits agricoles et agroalimentaires européens.

➤ **L'accord UE-USA (TAFTA)**

Le mandat donné à la Commission européenne par le Conseil des ministres européen du commerce du 14 juin 2013, pour négocier l'accord UE-USA (TAFTA), appelle à une « **réduction substantielle des tarifs douaniers** ».

Selon une étude de 2014, commandée par le parlement européen, le secteur agricole de l'UE doit s'attendre à ne tirer que des gains très limités des réductions des DD, à moins de supprimer également les obstacles réglementaires et administratifs. **L'UE a tout à perdre avec la suppression des droits de douanes. Une suppression des DD sur les produits agricoles entraînerait d'importantes conséquences pour l'agriculture européenne, et la disparition certaine de la paysannerie au profit d'usines agricoles.**

Les barrières tarifaires qui affectent le commerce transatlantique ont été sensiblement réduites au cours des dernières décennies, mais sont toujours présentes, en particulier dans le secteur agricole. **Les droits de douane appliqués par l'UE (12,8 % en moyenne en 2010, en équivalents ad valorem (EAV)) à ses importations agricoles en provenance des USA sont bien plus élevés que les droits américains (6,6 %).** En comparaison, les droits moyens applicables à l'industrie atteignent 1,7 % aux USA et 2,3 % dans l'UE.

L'UE compte plus de 200 pics tarifaires (DD>50%), contre une vingtaine aux USA. Le degré de protection de l'UE applicable à la viande et aux produits laitiers est supérieur à 40 % : 45,1 % pour la viande bovine désossée (DD pouvant monter jusque 97% voire 146% sur les abats comestibles) et 42,0 % pour les produits laitiers (21.8% aux USA). Le taux de protection relatif au sucre et produit de sucrerie (24,3 % - contre 18.7% aux USA) et au tabac (22,4 %) est légèrement plus élevé que celui appliqué par les USA. Les préparations alimentaires sont également soumises à des DD significatifs: préparations de viande (19,5 %), préparations de légumes (18,4 % - contre 7.6% aux USA), et préparations à base de

¹ Ratification au Conseil Européen en janvier 2016 et au Parlement européen en avril 2016.

céréales (8,5 %). D'autres produits américains se heurtent également à des DD élevés aux frontières de l'UE: les légumes (10,6 %), les huiles et les graisses (8,5 %), les céréales (6,7 %), les boissons et alcools (6,6 %), et le café et le thé (6,5 %).

■ *Lait : l'Europe pas si compétitive...*

L'UE cherche aussi à exporter ses produits laitiers aux USA alors qu'elle a des DD supérieur ! Les échanges de produits laitiers entre UE et USA sont très limités, notamment par ses barrières non tarifaires (certification grade A aux USA et interdiction somatotropine bovine en UE).

Le second poste excédentaire de l'UE sur les USA porte sur les produits laitiers (589 M€ en moyenne de 2007 à 2012, dont 676 M€ en 2012), uniquement grâce aux fromages car l'UE est déficitaire en laits concentrés et beurre. En 2014, l'Italie devance la France pour les exportations vers les USA (28 734 t pour 310 M\$ contre 25 045 t pour 216 M\$).

Les DD de l'UE sont bien supérieurs aux DD des USA ! Aux USA, le DD moyen (rapporté à la valeur CAF) a été de 8,10%, allant de 7,55% sur les importations venues de France à 11,40% sur celles venues du Danemark en 2014. Dans l'UE, le DD a été en 2014 de :

- 53% sur le principal produit importé, le fromage cheddar (soit 6 701 t pour 21 M€) - hors contingent tarifaire (CT) UE pour tous les pays tiers de 15 005 t avec un DD limité à 210 €/t.
- 58% sur le fromage frais (soit 58,6 t) – hors CT tous pays tiers de 5 360 t au DD de 130 €/t
- 57.3% sur le beurre (soit 1 286 t) et 72.9% sur le beurre déshydraté (soit 1 080 t) - hors CT tous pays tiers de 11 360 t au DD de 948 €/t.

Il semblerait que les USA se prépareraient à exporter plus de produits laitiers et à devenir acteurs sur les marchés émergents. La politique agricole est orientée en ce sens, puisque le Farm Bill protège les éleveurs et les industriels quand le marché est mauvais, sans limiter la production. Ce nouveau système d'assurance pourrait avoir des répercussions sur la compétitivité des producteurs laitiers européens. Avec un prix incitatif, la valeur des exportations américaines de produits laitiers a augmenté de 30% entre 2012 et 2013. En 2014, les exportations américaines ont représenté près de 20% de la production totale de lait.

■ *Vin : Tafta, plus de risque que de gain...*

Les échanges agricoles et alimentaires entre USA-UE sont excédentaires pour l'UE mais cela ne tient qu'aux échanges de boissons (56,5% des importations de boissons aux USA proviennent de l'UE dont 17,1% pour la France) sans lesquels les échanges seraient déficitaires. Même FoodDrinkEurope, la Fédération des industries agroalimentaires européennes, considère que l'industrie alimentaire et de boissons de l'UE dans son ensemble a relativement peu à gagner à un démantèlement tarifaire.

Les USA sont le principal marché d'exportation de l'UE (24 % du volume total exporté et 28 % de la valeur totale en 2012) et le premier partenaire d'exportation hors UE de la France (1,3 milliard d'USD). Cependant, l'avantage du TAFTA n'est pas non plus évident pour les viticulteurs français. En effet, contrairement aux communications qui ont été faites, **les DD américains sont nuls sur les spiritueux et très faibles sur le vin (1.35% en 2012). L'UE avait des DD six fois plus élevés pour le vin en 2012.**

■ *Céréales : une Europe moins compétitive, protégeant ses cultures*

Avec leurs grandes exploitations agricoles, les sols fertiles de la Corn Belt (zone de production du maïs) et les vastes étendues bon marché de la Wheat Belt (zone de production du blé), la forte mécanisation de l'agriculture et l'efficacité du réseau de transport, **les USA ont un profil très concurrentiel, tant pour le blé que pour le maïs.** Il ne faut pas oublier que ces céréales américaines exportées vers l'UE sont principalement OGM ! Une suppression des DD européens, plus élevés qu'aux USA, serait dramatique.

Protection des « productions sensibles » / Contingents

Dans le cadre des accords de libre-échange, pour éviter de trop lourds impacts, il est possible de protéger spécifiquement certaines filières en les inscrivant comme « **secteurs sensibles** » en préservant un DD élevé sur les produits importés.

➤ L'accord UE-Canada (CETA)

L'accord UE-Canada s'est débloqué sur la partie agricole par l'accord du Canada de doubler son quota d'importation de fromages européens admis sans droits de douanes (DD), en échange d'un plus grand accès au marché européen pour les producteurs de porcs et de bœuf canadiens. Cet accord est particulièrement déséquilibré pour les filières viandes européennes et créera un précédent pour le TAFTA.

Le CETA a défini une série de produits sensibles avec ou sans contingent d'importation (limitation des quantités importées à DD nuls) :

- Les produits sensibles canadiens :

- **Fromage** : la taille des contingents canadiens sera **augmenté progressivement, sur 5 ans, de 18 500 t de fromages** (16 800 t de fromages de haute qualité et 1 700 t de fromage industriel), qui viendra s'ajouter au contingent OMC existant de 13 472 t. Les importations de fromage représenteront **40% du marché des fromages fins au Canada** et correspondront à 9% de la consommation de fromage au Canada (contre 5% actuellement). Cet accord est très défavorable aux producteurs locaux dont la majorité provient du Québec (90% des fermes sont familiales). Par contre l'UE ne pourrait pas exporter plus que le contingent puisque le DD hors quota est totalement dissuasif, à 245,5%.

Les autres produits laitiers canadiens auront quant à eux, un libre accès en UE. Le CETA a notamment poussé le Canada à accepter d'éliminer les DD sur les concentrés de protéines laitières.

- **Volaille, le maïs doux et les ovoproduits : exclus de l'accord.** En 2013, les exportations canadiennes totales de viande de volailles et préparations ont été de 181 682 t contre 221 202 t d'importations.

- Les produits sensibles européens :

- **Viande bovine** : la taille des contingents UE négocié est de **65 000 t** de viandes sans hormones (50 000 t de plus qu'actuellement : 35 000 t de viandes fraîches et 15 000 t de viande congelée) à DD nuls, soit 15% des importations toutes origines de l'UE. Un contingent de 3000 t de viande de bison a aussi été négocié.
- **Viande porcine** : la taille des contingents UE négocié est de **75 000 t** (6000 t actuellement) de viande de jambon, épaules, parties avant, longues sans ractopamine.
- **Maïs doux** : un contingent UE de 8000 t de maïs doux (1333 t année 1, 2667 t année 2, 4000 t année 3, 5333 t année 4, 6667 t année 5, 8000 t année 6 et suivantes) a été négocié.

Certes aujourd'hui, les contingents de viandes bovines et de porcines dont disposent le Canada et les USA n'ont pas été atteints. Cela s'explique par les faibles contingents actuels qui ne permettent pas le développement d'une filière sans hormone / ractopamine. **Par contre, un large contingent pourrait se révéler très incitatif à la réalisation de ces investissements, le Canada et les USA pourraient alors atteindre une plus forte saturation des contingents.** De plus, en dépit de toute règle de démocratie, le CETA comporte une **dérogation à la règle d'origine**. En effet, si le TAFTA est ratifié, alors le contingent canadien en cas d'utilisation partielle, fusionnerait avec celui du contingent états-unien.

➤ **L'accord UE-USA (TAFTA)**

Selon la commission européenne, tout le secteur agricole ne serait pas libéralisé dans le TAFTA. **L'UE souhaite le traitement spécial des produits sensibles** (exclusion de l'accord ou contingent à prix réduit, sans baisse de DD hors contingent). Cependant, **les USA n'ont jamais concédé de contingent en bilatéral jusqu'ici et ont toujours négocié des baisses progressives de DD.**

L'UE reconnaît le bœuf et la volaille comme produits sensibles. La France souhaite ajouter à cette liste : porc, viande ovine, viande caprine et éventuellement maïs doux, isoglucose, voir céréales. Aucun produit laitier n'est envisagé !

La filière qui pourrait être le plus fortement touchée par la suppression partielle voire totale des DD est la filière bovine française. L'UE a déjà commencé à ouvrir les vannes avec un contingent global de 35 000 t à des pays qui, pour le moment, ne peuvent pas exporter chez nous pour des raisons sanitaires mais pour combien de temps ? Ces pays sont : l'Ukraine avec 15 600 t, l'Amérique centrale avec 10 690 t, le Pérou et la Colombie avec 11 083 t. L'accord avec le Canada s'il était ratifié début 2016, augmenterait ce contingent de 65 000 t. Un accord avec les USA et le Mercosur pourrait être tragique pour l'avenir de la filière !

■ ***Viande bovine : filière la plus risquée !!!***

Bien que l'UE soit excédentaire en **viande bovine**, il s'agit sans doute du secteur le plus risqué par le TAFTA, l'UE ayant des DD 5 fois supérieurs aux USA. Sur la période 2009-2011, les coûts de production des USA et du Canada étaient de l'ordre d'1,5 à 2 €/kgéc inférieurs à ceux français, soit des coûts inférieurs de 40 %. Même sans l'utilisation d'hormones, les exploitations américaines resteraient plus performantes : coûts inférieurs de 15 %.

Compte tenu de la production intérieure et du poids des USA sur le marché mondial, **les USA pourraient prétendre à un contingent en viande bovine 5 à 6 fois plus important que le Canada, soit environ 300 000 t !** Selon l'institut de l'élevage, **un contingent total (USA, Canada, Mercosur) de 200 000 t** (75% aloyau) impliquerait une baisse du prix payé à éleveur d'environ 10% et **baisse de revenu des éleveurs français de 40 à 50 %** par rapport à 2013.

■ ***Viande porcine : filière menacée***

Les échanges entre les USA et l'UE sont très limités : L'UE a importé 1 500 t de viande porcine et préparations des USA en 2013 avec un DD moyen de 12,80% (EAV). Les Danois exportent vers USA du travers de porc (dénomination commerciale : spare-ribs). Les DD sur les carcasses congelées de porc est **12,5 fois supérieur dans l'UE** (536 €/t) à celui des USA (55 \$/t soit 42,8 €/t en 2012) et **ce serait donc de la folie que de libéraliser ce marché**.

Les enjeux de la négociation entre les USA et UE sont importants. Les USA ont exporté des volumes non négligeables sur la Bulgarie et la Roumanie avant que ces derniers n'entrent dans l'UE. Les exportateurs américains sont également présents sur le marché russe lorsqu'il n'y a pas de conflit sanitaire entre ces deux pays.

■ **Volaille : filière menacée**

Les DD sur les carcasses congelées de volaille est bien plus important en UE (299 €/t) qu'aux USA (88 \$/t). De plus, il n'y a **quasiment pas d'échange de viande de volailles et préparations entre les USA et l'UE** :

- Les USA n'ont importé que 97 tonnes en 2013.
- L'UE n'a quasiment pas importé de viandes de volaille (124t) ou préparations (5713t en 2013) des USA depuis 1997 en raison du traitement chloré des carcasses de volailles. Pourtant, **les USA ont un contingent de 16 600 t** bénéficiant de DD réduits.

Au cours de l'audition du National Chicken Council devant le Sénat US le 30 octobre 2013, son vice-président a déclaré que l'ouverture du marché de l'UE pourrait impliquer des exportations de 600 millions de dollars.

De plus, la production de poulet européen n'est pas compétitive : le coût de production de la viande de poulet est plus élevé en UE qu'aux USA (80 % du coût UE), qu'au Brésil (72 % du coût UE).

➤ **Mercosur**

Un accord avec le Mercosur pourrait aussi avoir un impact grave sur la filière bovine. La filière bovine brésilienne est très compétitive avec des coûts de production deux fois plus bas que ceux de l'UE (Le Brésil étant le 1^{er} exportateur de viande bovine). La négociation du Mercosur a été initiée en 2000, interrompue en 2006 et a repris courant 2013. Au moment de la rupture des négociations, l'UE proposait un contingent de 100 000 t pour la viande bovine alors que le Mercosur en demandait 300 000 t. Le COPA COGECA serait prêt à négocier s'il y a une ouverture réelle au secteur laitier européen !

Impact du démantèlement des droits de douanes : grave atteinte à la souveraineté alimentaire !

Le démantèlement des DD entraînera une pression supplémentaire sur les prix à la production en UE (sucre, viandes, produits laitiers, fruits et légumes).

Selon une étude de 2014, commandée par le parlement européen, **le TAFTA pourrait créer d'importants déséquilibres sur certains marchés agricoles de l'UE, dans lesquels la protection tarifaire européenne actuelle est élevée et où la production américaine bénéficie d'un avantage en termes de coût**, ce qui est notamment le cas du secteur des **vaches allaitantes**. L'éthanol, les volailles et les céréales (maïs et blé de qualité inférieure) pourraient également être touchés par les importations. Si le commerce est libéralisé sans convergence réglementaire, les producteurs européens pourraient avoir à faire face à des effets concurrentiels négatifs à cause des contraintes européennes qui pèsent sur l'utilisation des OGM et des pesticides et sur les mesures de sécurité alimentaire dans le secteur de la viande.

Les systèmes de production canadiens et américains, notamment de viande, sont très compétitifs. Avec des DD nuls, ils pourront concurrencer nos produits européens et trouver des débouchés. Face à la déferlante de produits agricoles américains, notre propre agriculture n'aurait d'autre possibilité que de **s'engouffrer encore davantage dans un modèle agro-exportateur, avec le développement de fermes usines**, néfaste pour l'environnement et l'emploi. Cela aurait des conséquences socio-économiques à l'échelle des exploitations agricoles mais aussi à l'échelle des territoires qui seront également impactés en termes d'entretien de l'espace. Ces échanges internationaux programment la disparition de la paysannerie.

La suppression des DD **acte encore davantage la concurrence par les prix, au détriment de la qualité**. Sans DD, l'écart avec les prix les plus bas se creuse, tirant tous les prix vers le bas. Les stratégies de différenciation par la qualité, la création de valeur ajoutée, sont systématiquement affaiblies par une libéralisation complète des DD. Seul un marché protégé permet le développement de produits de qualité (avec ou sans SIQO).